

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 8 puis 9 puis 10

Votants : 10 puis 12 puis 13
(2 puis 3 pouvoirs)

Absents : 6 puis 5 puis 4

Exclus : 0

De la Commune de **SURTAINVILLE**

Séance du 23 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt trois mai à vingt heures,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérôme BONNISSANT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs BONNISSANT J, LEGER C (à partir de 20h25), LE BRUN B, SIMON F, SOREL G, DUCHEMIN I, LEMAÎTRE G, LE MOIGNE V, THOMINET O (à partir de 20h20), GINET P.

Absents :

Excusés représentés :

Mme LEGER M qui a donné pouvoir à Mme THOMINET O (à partir de 20h20),

Mr LEFEVRE T qui a donné pouvoir à Mr SIMON F.

Mr NOEL C qui a donné pouvoir à Mr BONNISSANT J.

Excusée non représentée : Mme GOUJON C.

Date de convocation

16/05/2019

Date d'affichage :

04/07/2019

Un scrutin a eu lieu, Mme LEMAÎTRE Gilberte a été nommée secrétaire.

O B J E T

Approbation du
compte-rendu du
conseil municipal

Le Maire demande aux membres si, après lecture, ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de conseil municipal du 25 avril 2019 :

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté.

VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Même séance

Décisions du Maire

Le Maire rend compte de la décision prise par lui-même, à savoir :

N°2019-017 du 25/04/2019 – Marchés publics : contrat de fourniture de gaz propane en vrac pour la salle polyvalente – Budget principal – VITOGAZ de Puteaux pour une durée de 6 ans, reconductible ensuite d'année en année, au tarif de 891 € HT la tonne, avec une mise à disposition d'un réservoir de 1 100 kg enterré par VITOGAZ (consignation au tarif unitaire de 500.00 € et une redevance annuelle de maintenance de 72.00 € TTC).

Même séance

Arrivée de Mme THOMINET Odile.

Demande de subvention Dans le cadre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte portée par l'État, auprès DDTM et Conseil le maire fait savoir qu'au titre du fonds de concours de l'Agence de Financement des Départemental pour Infrastructures de Transport de France (AFITF) une subvention peut être sollicitée auprès de protection des dunes de l'Etat (à hauteur de 80 % maximum) pour des études et des opérations de génie côtier limitant l'érosion littorale et également par le Conseil Départemental (à hauteur de 20 %).

Le projet comporte des mesures de préservation du cordon dunaire au moyen de techniques dites « douces » par la pose de ganivelles au niveau du Hameau Denis, soit sur une distance de 800 mètres.

Vu, le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu, les crédits de l'Etat destinés à la lutte contre l'érosion côtière par des méthodes douces, Considérant l'érosion importante qui s'est créée et s'amplifie sur la plage de Surtainville au niveau du Hameau Denis,

Considérant la nécessité d'une intervention de confortement du cordon dunaire afin de protéger les habitations situées derrière ces dunes,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- Solliciter une aide financière des services de l'Etat pour cette opération de pose de ganivelles à hauteur de 80 % auprès de la DDTM,
- solliciter également une aide financière à hauteur de 20 % auprès des services du Conseil Départemental pour cette opération dans le cadre de sa politique environnementale de lutte contre les inondations et de lutte contre l'érosion par méthodes douces,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la DDTM et du Conseil Départemental et délègue au maire ou à son représentant tous pouvoirs pour mener à bien cette opération.

VOTANTS : 12 - POUR : 12 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Même séance

Arrivée de Mme LEGER Colette.

Demande annulation Le maire donne lecture d'un courrier de Mr et Mme BURGHARD Jean-Pierre qui
contrat de location de informent la Commune qu'ils ne souhaitent plus louer la salle polyvalente le 29 juin
la salle polyvalente 2019, à cause d'un problème de santé.

Le conseil municipal en prend note.

Même séance

Tarifs camping et
Gîtes vacances
pour 2020

Tarifs 2020

Afin de pouvoir renseigner les divers guides publicitaires auxquels la collectivité adhère, il convient de fixer les tarifs 2020 du camping et des gîtes vacances. Il est proposé une augmentation d'environ 1.3 % arrondie à 0 ou 5.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

VOTANTS : 13 - POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Maintien des tarifs 2019 pour l'année 2020

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs suivants :

Camping

- Tarifs WIFI,
- Frais entretien annuel emplacement caravaning,
- Chèque de caution ménage,
- Prestation forfait ménage.

Gîtes

- Chèque de caution ménage,
- Prestation forfait ménage.

VOTANTS : 13 - POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Mme THOMINET Odile demande si d'autres prestataires ont été sollicités pour la maintenance de la Wifi. Mme LEGER Colette répond qu'il est préférable d'attendre l'installation de la fibre optique au camping.

Tarif animal/Travailleurs Grand Chantier

Mme LEGER Colette informe le conseil que le tarif animal pour les travailleurs Grand Chantier est à 0.50 € alors que le tarif animal pour les vacanciers est à 2.15 €.

Elle demande que les tarifs soient identiques car de nombreux problèmes de destruction d'arbustes et d'insalubrité des emplacements ont été constatés.
Le conseil municipal décide de fixer les deux tarifs au même prix soit 2.20 € à compter du 1^{er} janvier 2020. Une information sera faite auprès des clients du camping.

VOTANTS : 13 - POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Même séance

Publicité camping
2020

Publicité 2020

A l'unanimité, le conseil municipal reconduit les publicités pour le camping, pour l'année 2020, dans les guides suivants :

Insertion payante :

- Guide GCC Bruxelles
- NEDCAMP en Hollande
- Guide ACSI Campinggids Europa
- Vacances Vertes et Bleues
- Les Pages Jaunes
- Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air
- Comité Départemental du Tourisme de la Manche : disponibilité des hébergements sur Internet (c tout vert) et brochure.

Insertion gratuite :

- Guide Michelin
- Annuaire Chèques Vacances
- Fédération Française de Camping et Caravaning
- Guide Bel Air

Une somme prévisionnelle de 2 500 euros HT sera prévue au budget 2020, les tarifs n'étant pas encore connus à ce jour.

VOTANTS : 13 - POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Même séance

Questions diverses

Demande de remboursement acompte

Un client du camping avait réservé un emplacement pour une caravane pendant deux mois à compter du 29 juin 2019 et versé un acompte de 92.00 €.

Entretemps, un emplacement caravaning s'est libéré, et lui a été attribué. C'est pourquoi, il demande que lui soit remboursé l'acompte de 92.00 € qu'il a déjà réglé.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de le rembourser.

VOTANTS : 13 - POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Convention d'objectifs et de moyens

Afin de permettre la promotion du trait de côte du territoire, la Communauté d'Agglomération du Cotentin coordonne, au travers du service commun du Pôle de Proximité des Pieux auquel adhère la Commune de Surtainville, les dispositifs d'animation sur les plages surveillées du Pôle de Proximité des Pieux et notamment « Venez passer l'été dans l'eau ».

Pour la plage de Surtainville, l'association « Cotentin Natation », par convention d'objectifs et de moyens, assurait l'animation « sauvetage côtier ». Par courrier en date du 9 mai 2019 adressé au Président du Pôle de Proximité des Pieux, cette association s'est désengagée de ce partenariat.

Considérant que le Pôle de Proximité des Pieux a procédé à une répartition des conventions d'objectifs passées avec les associations cantonales envers les communes à compter du 1^{er} janvier 2019.

Considérant que l'association « ASES Cotentin » a fait savoir par courrier du 22 mai 2019 qu'elle souhaitait reprendre cette activité dans les mêmes conditions dès l'été 2019, en assurant l'animation de plage de Surtainville par la mise en œuvre d'activités de sauvetage côtier à destination de tous les publics du 1^{er} juillet au 31 août.

Considérant qu'il convient d'établir une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre

La Commune de Surtainville et l'association dénommée « Association de Sauvetage et d'Éducation à la sécurité du Cotentin (ASES Cotentin) » dont les objectifs sont :

- Participation à l'offre locale d'animations sportives estivales sur le territoire de la commune de Surtainville, notamment sur son trait de côte,
- contribuer à l'organisation d'animations de qualité permettant de mobiliser la population,
- développer la pratique de l'activité de l'association au sein de la commune de Surtainville pour tous les publics et notamment tendre vers la qualité d'une pratique de masse et à un coût accessible à tous ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention pluriannuelle d'objectifs entre la Commune et l'association « ASES du Cotentin » du 1^{er} juin 2019 au 31 août 2020.
- d'autoriser le maire à signer avec cette association, la convention de partenariat telle qu'elle est annexée à la présente délibération et toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTANTS : 13 - POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Mise à disposition d'un local communal

Par délibération du conseil municipal n°CM2018-119 du 15 novembre 2018, il avait été décidé d'établir une convention de mutualisation d'utilisation d'un local situé au : 86, route des Laguettes – 50270 SURTAINVILLE avec trois associations : « Cotentin Natation », « ASES du Cotentin », et « Cotentin Surf Club de Siouville-Hague ».

L'association « Cotentin Natation » nous a fait savoir qu'ils n'occupaient plus ce local. Par conséquent, il convient d'établir une convention de mise à disposition du local situé au : 86 route des Laguettes – 50270 SURTAINVILLE entre la Commune et les deux associations « ASES du Cotentin » et « Cotentin Surf Club de Siouville-Hague », pour une durée d'une année et renouvelable par tacite reconduction, et à titre gracieux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet de convention de mutualisation d'utilisation de ce local avec l'association « ASES du Cotentin » et « Cotentin Surf Club de Siouville-Hague » à compter du 1^{er} juin 2019,
- d'autoriser le Maire à signer avec ces deux associations la présente convention d'utilisation de ce local telle qu'elle est annexée à la présente délibération et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

VOTANTS : 13 - POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Logement communal 120 route des Laguettes

Mme LEMAÎTRE Gilberte demande où en est la demande d'expulsion de la locataire du logement communal situé au 120, route des Laguettes. Le Maire lui répond que l'huissier a été saisi et que la procédure est en cours d'instruction.

Travaux du taret

Le maire informe l'assemblée que les travaux du taret seront terminés fin mai 2019.

Travaux du parking de l'école

Il a été constaté un problème de finition et un retard sur la réalisation de l'engazonnement d'une partie du parking de l'école. Il est répondu que Mr CRIQUET en charge du dossier fait le nécessaire pour trouver les solutions dans les meilleurs délais.

Travaux giratoire

Le marché public concernant les travaux du giratoire est lancé. Les travaux devraient commencer début septembre 2019.

Observations diverses

- Mr SIMON Francis demande si la reprise du restaurant « L'Amarre » convient. Il n'y a aucun souci. Mr LADUNE s'investit bien dans son activité.
- Mme THOMINET Odile informe qu'un administré a adressé un courrier en mairie au sujet d'un problème d'égagement d'un arbre qui surplombe une autre propriété et tombe sur le cours d'eau. Le problème existe depuis l'ancien mandat. Mr NOËL Cyril fait de son mieux pour tenter de le résoudre.
- Mme THOMINET Odile demande pourquoi un apprentis a été réalisé par la Commune, à titre gratuit, pour les activités commerciales du rôtisseur. La réponse est que la réalisation a été effectuée et financée par Mr POSTAIRE.
- Mme SOREL Gisèle sollicite des renseignements sur une construction en cours.

- Mme LEMAÎTRE Gilberte souhaite savoir où en est le dossier concernant la demande d'échange de terrain de Mme MONTRIEUL. Une demande d'estimation aux Domaines a été sollicitée.
- Suite à la question posée concernant Mme LAURENT Arlette, il convient de préciser que Mme LAURENT a fait un courrier de demande de retraite anticipée, les documents demandés lui ont été transmis. Et à sa demande, un arrêté a été établi qui précise que Mme LAURENT est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} novembre 2019.
- Mme DUCHEMIN Irène demande où en est le projet de création d'une boucherie. Suite aux annonces faites dans « La Presse de la Manche », aucune personne n'a contacté la Mairie.

La séance est levée à 21h30

Délibéré à Surtainville, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire

Jérôme BONNISSENT



